

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2023 – 054

Objet : Contrat pour une projection cinématographique suivie d'une conférence, dans le cadre du festival « Rêve de Montagnes » 2023, par Monsieur BIGE.

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant que la commune organise du lundi 2 au vendredi 6 octobre 2023 un festival intitulé « Rêve de Montagnes »,

D É C I D E

ARTICLE 1 : DE CONCLURE avec Monsieur BIGE Jérémy, domicilié au 160 impasse de Lourme, 38760 SAINT PAUL DE VARCES, un contrat pour :

- la projection d'un film « Fils du Vent », le mercredi 4 octobre 2023 à 20h30.

ARTICLE 2 : DE REGLER le montant de la prestation conformément au devis fourni par le prestataire le 26 mai 2023, soit 400,00 € TTC.

Vétraz-Monthoux, le 26/07/2023

Le Maire,
Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte télétransmis en sous-préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois, le 31/07/23
publié ou notifié le 31/07/2023



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.